



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 05 février 2025

Présents :

Jean Didier BATBY, Muriel BERGES, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Hironcina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Patricia LOUBERE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC, Véronique TOUYA

Absents :

Christian BENESSE, Thierry BIBES, Laurent CIVEL, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Bernard POCH, Jean-Pierre POUSSARD

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jacques DURAND, Sandrine BLAISUIS a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Jacques LARRIEU a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Marcel BOUTET

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	21
Pouvoirs	5
Votants	22

N° 20250210-001

CIAS - SUBVENTION FONCTIONNEMENT - TRANSPORT D'UTILITE SOCIALE (TUS) A LANDES INSERTION MOBILITE (LIM)

VU la délibération de la Communauté de Communes du 14 Décembre 2022,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS numéro 20221219-004 modifiant les statuts du CIAS du Pays Tarusate afin d'intégrer la compétence de Transport d'Utilité Sociale,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS numéro 20230403-007 portant signature de la convention,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CIAS numéro 20231218-012 portant signature de l'avenant numéro 1 à la convention.

Madame la Vice-Présidente rappelle les objectifs communs aux 2 parties :

- Faciliter l'accès aux administrations et services sociaux, aux services marchands et commerces à un public socialement défavorisé,
- Agir sur les difficultés de mobilité des personnes qui ont besoin de se déplacer dans le cadre de leurs démarches d'insertion sociales et professionnelles
- Proposer une offre d'insertion par l'activité économique à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle qui ont un projet dans les métiers du transport.



Le service de transport d'utilité sociale (TUS) est gratuit pour l'utilisateur. Il sera financé par le CIAS du Pays Tarusate par le biais du versement d'une subvention de **35 000€ pour l'année 2025**.

Cette subvention versée en une seule fois, est destinée à couvrir les frais de gestion, les salaires, les véhicules, les assurances, l'entretien, le carburant... et pourra être révisée en fonction de l'évolution du service.

Madame la Vice-Présidente précise que depuis janvier 2024 la gestion et l'organisation des réservations sont transférées à LIM au même titre que l'organisation des transports des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A AUTORISER Le Président à signer l'avenant avec l'association Landes Insertion Mobilité

ARTICLE 2

A OUVRIR les crédits nécessaires au budget, aux chapitre et article prévus à cet effet.

ARTICLE 3

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 13/02/2025

Louvent CIVEL

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »